



Conseil communal du 27/05/2026

Réponse à l'interpellation n°23 :

« Les visites domiciliaires ; Interpellation citoyenne »

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les citoyennes et citoyens à l'origine de cette interpellation, qui témoigne d'une préoccupation légitime et profondément humaine concernant les valeurs d'accueil, de dignité et de cohésion sociale que nous souhaitons défendre sur notre territoire.

Ce soir nous parlons d'une même voix et le hasard fait finalement parfois bien les choses puisque, vous le savez peut-être, la motion a été proposée lors du dernier conseil. En effet, la majorité (et le groupe Ecolo?) avaient déjà rédigés et planifiés le dépôt d'une motion lors du Conseil communal du mois d'avril. Si nous avons choisi de reporter son examen à ce soir, c'était dans une volonté claire de construire un texte le plus rassembleur possible, capable de réunir largement les forces démocratiques autour d'une position forte et cohérente.

Les luttes stériles entre majorité opposition n'ont pas de sens et pas de place quand il s'agit de défendre des valeurs humanistes. La motion qui sera votée ce soir est donc le fruit d'un consensus et je remercie nos chefs de groupe LB et Ecolo pour ce travail constructif.

Ce temps supplémentaire a permis d'analyser les différentes remarques formulées, d'enrichir le texte et d'aboutir aujourd'hui à une motion commune, solide et équilibrée, qui reflète pleinement les valeurs portées par notre commune.

Cette position s'inscrit d'ailleurs dans une continuité historique. Saint-Josse a toujours affirmé avec constance son attachement à une politique d'accueil respectueuse des droits fondamentaux. Déjà en 2018, notre Conseil communal s'était opposé unanimement à des dispositifs similaires. Cette cohérence est profondément ancrée dans l'histoire de notre commune, marquée par des engagements forts en faveur des personnes les plus vulnérables et de la dignité humaine.

Devant vous, notre commune confirme également son engagement dans la continuité du mouvement des Communes Hospitalières initié par le CNCD-11.11.11., auquel Saint-Josse a déjà officiellement adhéré.

Nous réaffirmons ce soir notre conviction que l'introduction de mécanismes relevant du droit pénal dans un cadre purement administratif soulève des questions importantes au regard des valeurs d'accueil, de confiance et de proximité que nous défendons.

Ce que nous affirmons très clairement à travers cette motion, c'est que nos services communaux, notre CPAS et l'action quotidienne de notre police de proximité doivent rester centrés sur leurs missions fondamentales : l'aide aux personnes, l'accompagnement social, la sécurité de proximité et le maintien du lien de confiance avec la population. Ils n'ont pas vocation à devenir des instruments de contrôle migratoire généralisé.

C'est précisément cette confiance qu'il nous appartient de préserver. Les habitants doivent pouvoir continuer à se rendre dans les services communaux ou au CPAS sans crainte, afin d'y trouver écoute, accompagnement et soutien lorsque cela est nécessaire. Cette approche est essentielle à la cohésion sociale et au vivre-ensemble sur notre territoire.

Enfin, la motion adoptée ce soir ne restera pas symbolique. Elle prévoit explicitement la transmission officielle de notre position et de nos demandes au Premier ministre, aux ministres compétents, au Président de la Chambre ainsi qu'aux différents groupes parlementaires fédéraux.

Le texte qui vous est présenté ce soir est donc à la fois une réponse concrète à l'interpellation citoyenne et l'expression d'un engagement clair, cohérent et fidèle aux valeurs que notre commune défend depuis de nombreuses années.

Je vous remercie pour votre écoute et votre mobilisation qui fait écho à nos préoccupations et nos valeurs également.